

**Conseil économique et social**

Provisoire

7 juillet 2008

Français

Original: anglais

---

**Réunion spéciale de haut niveau  
avec les institutions de Bretton Woods,  
l'Organisation mondiale du commerce  
et la Conférence des Nations Unies  
sur le commerce et le développement****Compte rendu analytique provisoire de la 5<sup>e</sup> réunion**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 avril 2008, à 15 heures

*Président :* M. Mérorès . . . . . (Haïti)**Sommaire**Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods,  
l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le  
commerce et le développement (*suite*)*Bâtir et maintenir de solides marchés financiers : des défis à relever par la  
coopération internationale**Financement des mesures d'atténuation des changements climatiques et  
d'adaptation à ces changements*

Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*La séance est ouverte à 15 h 05.*

**Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)**

*Bâtir et maintenir de solides marchés financiers : des défis à relever par la coopération internationale*

1. **M. Almunia** (Commission européenne) dit que le système financier international a été caractérisé jusqu'en août 2007 par une liquidité abondante, l'innovation rapide et la quête de rendements plus élevés. Cette évolution, sous-tendue par l'effet de levier, s'est traduite par une expansion de l'activité financière à travers l'économie mondiale, associée à un risque de crédit sans précédent au sein du système financier. À mesure que les prix des actifs s'élevaient, il y a eu des signes croissants d'une sous-estimation du risque par les investisseurs. Après de nombreuses années de recours sans retenue à l'effet de levier, le système financier mondial entre à présent dans un cycle de réduction de cet effet. De même que cet effet de levier a généré des bénéfices considérables, sa réduction entraîne actuellement des pertes correspondantes. La perte de confiance de confiance des investisseurs à l'égard du système financier découle des préoccupations au sujet des facteurs tels que le manque de transparence du marché, l'imperfection des systèmes de gestion du risque et les lacunes potentielles des mécanismes prudentiels. La confiance des investisseurs ne pourrait être rétablie dans l'immédiat que si les institutions financières publient intégralement toutes les pertes et se recapitalisent suffisamment. À moyen terme, les problèmes liés aux dysfonctionnements du système financier devraient être réglés à un niveau fondamental.

2. Toutefois, l'innovation financière s'est aussi accompagnée d'avantages importants pour l'économie mondiale, en favorisant une affectation plus efficace des ressources et en renforçant le potentiel de croissance économique. Cette innovation a profité non seulement aux économies avancées, mais aussi aux économies émergentes, par le développement de leurs marchés de capitaux qui, à leur tour, leur ont permis de satisfaire les besoins de financement et ont contribué à la croissance économique.

3. L'Union européenne entend réaliser un compromis approprié entre le rétablissement de la confiance des investisseurs et le maintien des mesures d'incitation à l'entrepreneuriat et à l'innovation dans le système financier. En octobre 2007, les ministres des Finances de l'Union européenne ont adopté une feuille de route dont les objectifs sont les suivants : améliorer la transparence financière du marché, en particulier pour ce qui est des engagements des banques dans le domaine de la titrisation et des éléments hors bilan ; améliorer les normes d'évaluation ; renforcer la gestion des risques du secteur bancaire ; et examiner les problèmes structurels du marché, tel que le rôle joué par les agences de notation de crédit. La feuille de route privilégie l'autorégulation et les initiatives prises par la profession, dans la mesure où il incombe avant tout au secteur privé de gérer le risque du système financier. Les mesures de régulation restent cependant de mise toutes les fois que cela s'avère nécessaire.

4. La crise actuelle du marché financier mondial appelle une riposte financière mondiale, étant donné que les mesures prises par tout pays pourraient avoir des répercussions sur les autres. Il y a eu jusqu'à présent, au plan international, une concordance de vues remarquable sur les causes profondes de la crise financière et sur la riposte requise de la part des pouvoirs publics. Les recommandations formulées dans le rapport du Forum de stabilité financière d'avril 2008 sur le renforcement de la capacité d'adaptation du marché et des institutions sont tout à fait compatibles avec la feuille de route de l'Union européenne. Les États ne doivent pas tenter de faire cavalier seul, car les différences en matière de régulation et de supervision des marchés pourraient avoir un effet de distorsion sur la concurrence et entraîner un arbitrage réglementaire indésirable. Par ailleurs, les décideurs ont la possibilité de tirer des enseignements des expériences des uns et des autres. L'absence de coordination des initiatives enverrait un signal négatif aux marchés, qui réagissent le plus favorablement lorsque les autorités agissent de concert.

5. Les économies émergentes doivent être associées aux initiatives de stabilisation des marchés financiers. En outre, la rareté des ressources primaires se répercute sur les prix des produits de base, et les pressions inflationnistes qui en résultent posent des défis à la conduite de la politique monétaire et accroît le risque d'un ralentissement plus marqué de la croissance économique. La communauté internationale

doit s'employer à empêcher que la croissance n'ait des répercussions sur les pays en développement et sur les acquis de la lutte contre la pauvreté.

6. **M. Jomo** (Sous-secrétaire général chargé du développement économique) dit que la libéralisation des 25 dernières années s'est traduite par des politiques macroéconomiques déflationnistes entraînant une croissance économique plus lente qu'au cours des années 50, 60 et 70. La libéralisation financière a également mis à mal bon nombre de politiques économiques adoptées auparavant, d'institutions et d'instruments qui avaient permis de réaliser le développement et la croissance économiques. Des études du Fonds monétaire international (FMI) ont établi que les flux de capitaux et les politiques macroéconomiques ont fortement tendance à être procycliques plutôt que contrecycliques, ce qui a rendu les marchés financiers vulnérables aux crises. La libéralisation n'a pas autant contribué au financement du développement que ses adeptes l'ont laissé entendre. Bien au contraire, au cours du dernier quart de siècle, les flux de capitaux ont eu tendance à aller des pays dépourvus de capitaux, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, vers les pays riches en capitaux, à l'exception de l'Asie de l'Est durant les années qui ont précédé la crise financière de 1997-1998.

7. Le coût des fonds n'a pas considérablement diminué, essentiellement en raison de la solide influence des politiques de la Réserve fédérale des États-Unis. Certaines sources de volatilité et d'instabilité ont été réduites, mais d'autres ont été introduites. Le renforcement des marchés financiers au plan national n'a pas augmenté les financements consacrés au développement. À l'exception du microcrédit, les initiatives visant à mettre le financement à la portée de tous ont fait défaut.

8. Les domaines suivants méritent donc de retenir l'attention de toute urgence : prévention de la crise et gestion de la crise ; financement du développement ; gouvernance des institutions financières internationales ; et coopération monétaire et financière régionale. Compte tenu de la crise financière actuelle, le FMI doit jouer un rôle plus solide de chef de file, car il est l'institution monétaire et financière la plus ouverte à tous. Le Groupe des Sept (grands pays industrialisés) voire le Groupe des Vingt, établi par le Groupe des Sept en 1999, sont loin d'être ouverts. Il en est de même de nombreuses autres institutions

multilatérales, notamment le Forum de stabilité financière, au sein desquelles les pays en développement n'ont guère leur mot à dire.

9. Certes les pays en développement ont été relativement épargnés par la récente crise financière en Occident, mais les pays émergents et d'autres seront inévitablement touchés. La communauté internationale doit déterminer dans le système financier international les changements qui ont donné lieu à la présente crise en prenant des décisions concernant la supervision et la régulation dont on a le plus grand besoin. Des préoccupations ont été exprimées au sujet des fonds souverains, mais personne n'a réclamé la même transparence concernant les fonds de couverture. Il faudrait accorder plus d'attention aux instruments anticycliques dans les initiatives visant à orienter les marchés financiers, de manière à promouvoir le développement et satisfaire les préoccupations d'équité. Les marchés peuvent être très utiles, mais ils peuvent aussi être très cruels. Il importe donc que les décideurs tirent des leçons des résultats récents mais aussi de ceux des 25 dernières années.

10. **M. Towe** (Directeur adjoint, Département des marchés monétaires et de capitaux, Fonds monétaire international (FMI)), faisant une présentation en PowerPoint dit que la situation mondiale actuelle et les menaces qui pèsent sur la stabilité systémique sont préoccupantes. Les signes de stabilité du marché relevés ces dernières semaines n'ont été qu'une réaction aux mesures de grande envergure prises par les pouvoirs publics, notamment les baisses des taux d'intérêt officiels et autres. La réaction du secteur privé a également été conséquente. C'est ainsi que les banques ont pris des mesures pour augmenter les capitaux. Les marchés interbancaires restent toutefois perturbés et il subsiste un risque sensible de spirale de la dette. Les plus grands domaines de préoccupation concernent la liquidité, le crédit, les risques liés aux marchés émergents et les risques macroéconomiques.

11. En ce qui concerne le crédit, la situation actuelle n'est plus seulement liée au marché du crédit immobilier à risque. Les pertes subies par les porteurs de titres de dette émis par les États-Unis sont estimées à près de 1 billion de dollars. La part de la dette qui n'implique pas le secteur du crédit immobilier à risque a considérablement augmenté. Des pertes sont enregistrées dans le domaine de l'immobilier commercial, du crédit aux entreprises et autres. Les taux de défaillance ont aussi connu une augmentation

sensible dans le secteur dit des taux de base. On relève également des signes d'un ralentissement potentiel sur les marchés de l'immobilier en dehors des États-Unis, notamment en Europe, où les prix du logement sont relativement élevés dans de nombreux pays.

12. Pour ce qui est des marchés interbancaires, les spreads de crédit demeurent importants et il subsiste des signes d'un niveau élevé d'incertitude et de manque de confiance à l'égard de la solvabilité des principales banques tant aux États-Unis que dans la zone euro. Les pertes subies par les banques du fait du crédit immobilier à risque vont nettement au-delà des États-Unis. Les banques européennes sont frappées de plein fouet par le ralentissement de l'activité sur le marché américain de l'immobilier.

13. Le secteur des entreprises des États-Unis est également vulnérable à un ralentissement de l'activité économique. Les taux de défaillance dans le secteur des entreprises demeurent faibles malgré le resserrement des conditions de prêt, ce qui est très inhabituel et dénote une dégradation éventuelle de la situation dans ce secteur. La situation pourrait même être plus grave que par le passé, étant donné les lacunes des normes de souscription au cours des quatre dernières années, les faibles niveaux de nantissement et la souplesse des conditions de prêt.

14. La crise financière mondiale menace également les marchés émergents. Leur accès aux capitaux a été limité récemment et le prix de cet accès a explosé. L'accroissement des taux de défaillance est particulièrement préoccupant sur les marchés émergents d'Europe orientale et centrale, et notamment dans les pays Baltes.

15. Pour ce qui est de la politique à suivre, les autorités nationales doivent, dans l'immédiat, faire tout ce qu'elles peuvent pour éviter une pénurie de crédit en continuant de soutenir les marchés interbancaires par des apports de liquidité, en renforçant la publication de l'information par les banques pour renforcer la confiance, en encourageant les banques à rechercher de nouveaux capitaux pour réparer les bilans tout en les décourageant de verser des dividendes et en établissant des plans d'intervention pour faire face à des montants potentiellement importants d'actifs compromis. À moyen terme, il faudrait adopter des politiques visant à renforcer la discipline du crédit, le système de notation du crédit, la supervision consolidée des banques, la comptabilité en juste valeur, la gestion du risque de

liquidité et la gestion de crise. Au plan multilatéral, le Comité monétaire et financier international du FMI et le Groupe des Sept ont appuyé les politiques à suivre mentionnées plus haut et le rapport du Forum de stabilité financière. Des appels ont également été lancés en Europe et aux États-Unis en faveur d'une coopération plus étroite dans le domaine de la supervision transfrontalière. Bien que n'étant pas un organisme de réglementation et ne fixant pas les normes financières, le FMI joue un rôle de premier plan dans l'identification des risques, les porte à l'attention des principaux organismes nationaux et multilatéraux et coopère activement avec les principaux organes d'établissement de normes, tel que le Comité de Bâle. Il agit surtout au plan bilatéral pour appliquer les enseignements tirés et les conclusions applicables à l'action des pouvoirs publics, par le biais de son Programme d'évaluation du secteur financier et des consultations au titre de l'article IV, et poursuivra sa concertation avec les décideurs nationaux.

16. **M. Bajuk** (Observateur pour la Slovaquie), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et, en outre de l'Arménie, de la Géorgie et de Moldova, dit que la crise du marché a mis en évidence les lacunes de l'actuelle architecture financière mondiale et souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des crises. Du fait de la rapidité de l'innovation financière, les organes de supervision et de réglementation et les autorités aux plans national et international ont eu de plus en plus de mal à traduire l'analyse du risque en politiques, consistant en particulier à renforcer les normes de capital et de publication de l'information et à améliorer la discipline du marché. Étant donné que les marchés financiers ont désormais un caractère mondial, il faudrait consolider les moyens d'alerte précoce, notamment la consolidation du rôle de supervision du FMI.

17. Il faudrait renforcer une coopération systématique et opportune dans le domaine de la réglementation bancaire et les pratiques de supervision bancaire à travers des forums tels que le Comité de Bâle. Il est également indispensable de réformer l'architecture financière internationale. Certes l'accord récent sur la réforme du système de quotes-parts et de vote du FMI conclu par le Comité monétaire et financier

international va améliorer la crédibilité et la légitimité des institutions de Bretton Woods, mais il faudrait terminer l'examen du cadre budgétaire du FMI et maintenir l'indépendance de l'institution. Celle-ci devrait avoir la possibilité de jouer dans les pays en développement son rôle précieux de promotion de la stabilité macroéconomique, de la croissance et maintien de la dette à un niveau tolérable. Le renforcement de la coopération avec la Banque mondiale devrait venir compléter ces efforts.

18. **Mme Gerebizza** (European Network for Financing for Development) dit que l'un des aspects les plus inquiétants de la crise actuelle est le fait qu'elle se soit propagée des États-Unis d'Amérique à l'Europe et de l'Europe aux pays en développement, où elle compromet les efforts d'édification de solides marchés financiers et la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait s'attaquer aux causes systémiques de la crise, de même qu'aux effets de nouveaux acteurs tels que les fonds de couverture, qui sont des instruments complexes en grande partie non réglementés.

19. Les paradis fiscaux offshore et la fuite des capitaux des pays en développement vont également à l'encontre des décisions prises dans le cadre du Consensus de Monterrey et consistant à exhorter les pays en développement à renforcer la coopération en matière fiscale et à réduire la fuite des capitaux. Un mécanisme de réglementation internationale est nécessaire pour assurer la stabilité dans les pays en développement. Le défi à relever consiste à faire en sorte que les marchés financiers fonctionnent pour les pays en développement et à comprendre qu'ils ont des ressources pour financer le développement qui ont besoin d'être protégées de la fuite de capitaux. Au nombre des propositions avancées dans ce domaine figure l'appel lancé en faveur du renforcement du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies, pour le relèvement de son statut à celui d'entité intergouvernementale, qui deviendrait ainsi une organisation fiscale mondiale habilitée à prendre des mesures pour combattre la fuite de capitaux et la fraude fiscale. Le caractère de la concertation entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doit changer pour leur permettre d'établir un plan plus structuré nécessaire pour relever ces défis.

20. **M. Blake** (Observateur pour Antigua-et-Barbuda) dit que la crise actuelle a mis en évidence les lacunes

de l'architecture financière mondiale, mais ce problème n'est pas nouveau. En 2002, le Consensus de Monterrey a recommandé des mesures qui n'ont pas été prises. Les orientations proposées semblent toujours dépendre de l'initiative nationale, et il se demande où l'on trouvera les dispositions nécessaires au niveau mondial pour mettre fin à la crise de manière concertée. Il souligne qu'il faudrait régler les problèmes systémiques de toute urgence.

21. **M. Heidt** (États-Unis d'Amérique) dit que l'actuelle situation économique pose un défi inhabituel, et au cours des trois derniers mois, son gouvernement a pris des mesures importantes dans le domaine de la politique budgétaire et de réglementation afin de renforcer la liquidité et la stabilité sur ses marchés financiers intérieurs. Après ces initiatives à court terme, il a commencé à accorder la priorité aux problèmes de réglementation à plus long terme, et certains signes encourageants d'atténuation de la pression sont perceptibles, bien que les prévisions de la croissance demeurent pessimistes.

22. La crise est partie des pays industrialisés et, heureusement, les effets induits sur les pays en développement ont été jusqu'à présent limités. Les décideurs des pays en développement sont confrontés à des choix difficiles aux plans macroéconomique, budgétaire et réglementaire, notamment dans les pays émergents, qui jouent un rôle croissant dans l'économie mondiale. Il aimerait en apprendre davantage sur leurs priorités en matière des politiques au cours de l'année à venir, face à la crise financière.

23. **M. Yaya** (Observateur pour la Guinée) dit que son pays est le président en exercice du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement (Groupe pilote). L'avenir est semé d'embûches pour les pays en développement, en raison de la diminution de l'aide publique au développement, des changements climatiques et de la crise des marchés financiers. À ces problèmes vient s'ajouter un élément nouveau — une crise alimentaire touchant une centaine de pays. Les membres du Groupe pilote estiment que la prochaine Conférence de Doha devrait mettre l'accent sur une mobilisation plus efficace de l'aide au cours des quelques années qui restent avant la date butoir pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Groupe pilote, quant à lui, continuera d'œuvrer sur une plateforme commune à présenter à Doha, et poursuivra ses efforts visant à

accroître le nombre de ses membres et à renforcer sa cohésion.

24. **Mme Skaare** (Observatrice pour la Norvège) estime qu'il semble y avoir un écart entre les moyens financiers disponibles pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les fonds nécessaires, mais de l'avis de sa délégation, l'on ne tient pas compte des ressources disponibles sous la forme de flux financiers transfrontaliers illicites. Ces flux, produit de la corruption, de la fraude fiscale et des activités criminelles, se chiffrent à quelque 1,6 billion de dollars par an, contre le montant estimatif de 150 milliards de dollars nécessaire pour atteindre les Objectifs. Ces flux illicites lèsent la société et compromettent le développement, et pourraient être mieux utilisés que d'enrichir un petit nombre. La Norvège préside un groupe de travail chargé de faire la lumière sur les répercussions des flux illicites sur le développement en vue de déterminer les instruments de politique permettant de mettre fin à cette tendance. Un défi de taille à relever dans le cadre du Consensus de Monterrey consiste à mettre en place un cadre intérieur favorable à la mobilisation de l'épargne intérieure et la réduction des fuites de capitaux. Sa délégation va continuer de rechercher les meilleurs moyens d'inscrire la question de la transparence au programme d'action international.

25. **M. Yang Yingming** (Administrateur suppléant pour la Chine, Banque mondiale) dit qu'il voudrait faire des remarques concernant trois répercussions de la crise financière actuelle sur les économies en développement. Tout d'abord, l'innovation financière offre d'énormes possibilités de promouvoir l'économie nationale et mondiale, mais elle ne joue pas automatiquement, dans la pratique, un rôle de moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Pour profiter à tous et non pas uniquement aux acteurs des places boursières, l'innovation financière doit s'accompagner d'une réglementation appropriée. Les capacités de réglementation ne se renforcent pas du jour au lendemain, aussi faut-il mener de manière prudente et progressive la dérégulation, la libéralisation et l'innovation financières afin d'assurer la stabilité, qui revêt de l'importance pour le développement durable.

26. Ensuite, il faut pratiquer la surveillance internationale de manière équilibrée, plutôt que de la concentrer sur les pays en développement qui ne pèsent pas d'un grand poids dans l'économie internationale, et

d'imposer des conditions à l'aide publique au développement. Le défi à relever à l'avenir consiste à mettre au point des mécanismes efficaces de surveillance des principales économies industrielles, en particulier celles qui ont des monnaies de réserve.

27. Enfin, il est demandé aux économies émergentes de jouer un rôle plus important dans la coordination internationale, en raison de l'expérience qu'ils ont acquise en faisant face aux crises de la dernière décennie. Étant donné que ces pays n'ont pas été associés aux récentes réunions du FMI et de la Banque mondiale, l'on s'interroge sur les motivations des initiatives de coopération internationale prises par le Groupe des Sept. Il faut améliorer la crédibilité des efforts de coordination internationale et les déployer de manière équitable.

28. **M. Fried** (Administrateur, Fonds monétaire international (FMI)) dit que d'après la tournure prise par le débat jusqu'à présent et les critiques du système financier international, on pourrait conclure que les flux de capitaux sont néfastes et qu'il n'existe pas de gouvernance nationale et internationale dans le domaine des finances, conclusions contre lesquelles il s'inscrit fermement en faux. Bien au contraire, l'internationalisation des marchés de capitaux a contribué à faire reculer la pauvreté, et le mouvement des capitaux et la libéralisation économique ont aidé les pays en développement. Les flux de capitaux Sud-Sud représentent également un facteur déterminant. Il est nécessaire de procéder à une analyse qualitative et quantitative de l'investissement international.

29. La gouvernance nationale a une portée assez étroite, consistant essentiellement à renforcer l'autorité du ministre des Finances pour lui permettre de régler les problèmes liés à la viabilité et à la gestion de la dette par des mesures budgétaires. Les taux d'intérêt, les taux d'inflation et les taux de change jouent aussi un rôle dans la conduite d'une politique monétaire propre à assurer la viabilité de la dette.

30. Il n'est pas facile de répondre à la question de savoir qui devrait superviser les marchés de capitaux. La transparence est nécessaire pour le consommateur, en sus d'une régulation prudentielle pour garantir l'intégrité du système financier. Il convient que l'on a peut-être mis un accent démesuré sur les banques commerciales pendant la période qui a précédé la crise, mais il rejette la notion d'un « système bancaire

fantôme » qui existerait parallèlement au système international.

31. En ce qui concerne la gouvernance internationale, le FMI, la Banque mondiale et les Nations Unies fonctionnent effectivement, dans une certaine mesure, comme un comité exécutif, pour réaliser un compromis entre les considérations de représentation et la nécessité de l'efficacité. Les 24 ministres des Finances du Comité monétaire et financier international ne peuvent pas faire cavalier seul, ce qui assure la représentation régionale. Le Forum de stabilité financière, auquel les 30 plus grands marchés de capitaux sont représentés, est aussi pertinent à cet égard. L'acceptation par le FMI de la recommandation du Comité monétaire et financier international de modifier les quotes-parts constitue une première mesure visant à équilibrer la représentation et la participation à la prise de décision, avec des ajustements prévus tous les cinq ans.

32. **Mme Mbizvo** (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)) dit que nul n'ignore le lourd tribut que l'objectif de développement durable paie à la corruption. Les effets de celle-ci sont particulièrement dévastateurs dans les pays les moins avancés. Lorsque l'investissement privé est limité, les citoyens comptent davantage sur l'État, et lorsque les capitaux s'enfuient, il reste moins d'argent pour financer des programmes publics tels que l'éducation et les soins de santé, et les investisseurs et les organismes de développement évitent le pays, ce qui favorise le pillage des ressources publiques qui devraient être consacrées au financement du développement.

33. En septembre 2007 a été lancée l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, ou StAR, pour permettre aux pays en développement de récupérer les avoirs volés par les dirigeants corrompus. Elle est gérée conjointement par l'ONUDC et la Banque mondiale, dans le cadre des efforts de mise en vigueur des Conventions des Nations Unies contre la corruption. L'initiative StAR a quatre objectifs : recouvrement d'avoirs, réformes institutionnelles pour décourager le vol, réduction des obstacles au recouvrement d'avoirs et renforcement des moyens des Amis de StAR, un groupe d'action visant à associer les dirigeants internationaux au processus.

34. L'Initiative StAR participe activement à des projets pilotes de recouvrement d'avoirs avec les

Gouvernements du Bangladesh, d'Haïti et d'Indonésie, et a engagé des négociations avec cinq autres pays, en vue d'entreprendre six projets pilotes d'ici au début de 2009. L'entraide judiciaire fait en sorte que les gouvernements bénéficient de la coopération pour le recouvrement des avoirs, traduisant la volonté de l'ONUDC de s'assurer que les fonds de développement sont consacrés au développement et que les avoirs volés sont restitués aux pays victimes pour servir à financer le développement.

35. **Mme Griesgraber** (New Rules for Global Finance Coalition) dit que la transparence et la qualité de la gouvernance sont nécessaires pour faire face à l'actuelle crise financière mondiale. Elle déplore le fait que le FMI ait conclu qu'il n'a pas un rôle de régulation ou de fixation des normes et le fait que des géants financiers et des riches entités financières du secteur privé soient représentés sur un même pied d'égalité que les gouvernements, alors que les pays en développement ne sont pas équitablement représentés. Elle regrette aussi que les membres du Forum de stabilité financière aient décidé entre eux-mêmes de la manière de régler la crise, alors que les pays systématiquement insignifiants — ceux qui sont le plus touchés — n'ont pas eu la possibilité de se faire entendre. Le débat sur la réaffectation des quotes-parts du FMI, qui a abouti à une modification de 2,7 %, représente un triste moment pour une institution qui devrait retrouver sa légitimité. Il serait très utile de disposer d'une architecture monétaire et financière mondiale qui soit équitable, profitable pour tous, transparente et fasse justice.

36. **M. Alves** (Brésil) dit que beaucoup de gens semblent critiquer le FMI pour n'avoir pas prévenu le monde à temps de la crise, mais il estime qu'une telle attitude est injuste, car des rapports annonçant les problèmes étaient publiés les deux années précédentes. Il se demande si les fonds souverains constituent une menace potentielle pour le système financier, comme cela avait été le cas pour les banques offshore pendant les années 80. Il note aussi que les membres du Conseil économique et social n'ont pas participé aux récentes réunions des institutions de Bretton Woods, ce qui semble aller à l'encontre des accords sur les relations, qui prévoient la représentation réciproque.

37. **M. Towe** (Directeur adjoint, Département des marchés monétaires et de capitaux, Fonds monétaire international (FMI)) dit qu'au nombre des mesures prioritaires à prendre pour faire face à la situation

économique, qui va devenir de plus en plus difficile, figure une solide politique macroéconomique en tant que premier rempart tant pour les pays en développement que pour les marchés parvenus à maturité. Le cadre de réglementation et de supervision doit être bien établi et les autorités doivent être habilitées et mandatées pour prendre les mesures nécessaires. Les pays pourraient aussi compter sur les mécanismes régionaux pour renforcer leurs moyens de réglementation ainsi que de supervision et de gestion des crises. Les pays en développement peuvent recourir à la titrisation pour développer les marchés de capitaux, mais devraient éviter d'adopter trop rapidement cette solution. De même, le mécanisme de Bâle II révisé pourrait améliorer la gestion du risque, mais il s'agit d'un système complexe, et il faudrait faire preuve de prudence en appliquant le mécanisme avant d'avoir mis en place une capacité suffisante pour le gérer.

38. **M. Jomo** (Sous-secrétaire général pour le développement économique, Département des affaires économiques et sociales) fait remarquer qu'il y a plus de deux ans, dans la publication des Nations Unies intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, le Département a posé le problème des déséquilibres financiers mondiaux, bien que cela ait suscité peu d'intérêt. Lorsqu'il a attiré l'attention des autorités des États-Unis sur les vulnérabilités du marché des prêts hypothécaires à risques il y a 16 mois, on l'a qualifié de prophète de malheur. Il ne se réjouit pas d'avoir eu raison, mais tient simplement à souligner la nécessité d'avoir un échange de vues équilibré sur des questions délicates à bien des égards. Il serait difficile de prévoir les dimensions de la crise aux États-Unis, mais il serait naïf de la part des pays en développement de se croire à l'abri de ses répercussions. Il faudrait reconnaître l'impact potentiel futur sur la liquidité et la croissance de leurs marchés.

La séance est suspendue à 16 h 45 et reprend à 19 h 55.

Financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements

39. **M. Kjørven** (Administrateur assistant et Directeur, Bureau des politiques de développement, Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD)) dit que les changements climatiques constituent un défi de taille pour tous les États membres. Ils doivent relever ce défi dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour trouver un moyen d'aborder le développement sous un angle différent et intégrer les changements climatiques dans les fondements de leurs politiques économiques et sociales, notamment les projets visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

40. Les pays développés comme les pays en développement doivent engager de toute urgence une action collective dans le cadre d'un mécanisme multilatéral. L'urgence d'une telle action tient notamment au fait que les changements climatiques toucheront les pauvres de manière disproportionnée. Selon le *Rapport sur le développement humain, 2007-2008*, le monde se dirige vers cinq « points de basculement » liés aux changements climatiques, qui pourraient se traduire par un avenir moins prometteur pour les 40 % plus pauvres de la population du monde.

41. Étant donné que les décisions d'investissement d'aujourd'hui affecteront les émissions de gaz à effet de serre à l'avenir, il serait indiqué d'orienter les flux financiers et les investissements vers des technologies sans effets sur le climat et capables de s'adapter à ses changements. Le rapport de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) concernant les investissements et les flux financiers estime que l'on aura besoin d'un montant supplémentaire de 200 à 210 milliards de dollars d'ici 2030 pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre dans le monde et de dizaines de milliards de dollars pour financer les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Il faudrait réorienter les investissements et les flux financiers vers des solutions plus durables et sans incidences sur le climat ; il faudrait augmenter les fonds consacrés aux activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ; il faudrait partager le risque par des mesures de promotion de l'investissement privé dans les nouvelles technologies.

42. Plusieurs points méritent d'être gardés à l'esprit. Premièrement, le coût de l'inaction dépasse de loin celui de l'action. Deuxièmement, ce sont les pays en développement eux-mêmes qui doivent déterminer les priorités d'une aide supplémentaire, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Troisièmement, les objectifs de développement doivent être liés aux actions de lutte contre les



changements climatiques. Quatrièmement, il y a lieu de synchroniser les nouvelles initiatives visant à financer les réponses aux changements climatiques avec le processus de la CCNUCC, en collaboration avec les pays d'accueil, et de veiller à ce que les différents fonds se complètent. Tout nouveau mécanisme financier devrait s'évaluer dans le cadre de l'examen des instruments financiers préconisé par la Conférence de la CCNUCC de 2007 à Bali. Cinquièmement, les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, œuvrant de concert, pourraient jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques et la réalisation des objectifs de développement.

43. Le renforcement des capacités devrait faire partie intégrante de l'aide internationale et pourrait comporter des investissements dans la capacité d'un pays à : évaluer et mettre au point des options de politique dans différents secteurs économiques ; intégrer l'économie de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets dans les mécanismes de planification du développement ; et identifier les possibilités d'investissement dans la lutte contre les changements climatiques et déterminer la meilleure manière de mobiliser et d'affecter les financements.

44. Toutes les initiatives de développement devraient contribuer à réaliser des résultats concrets en termes de développement durable et humain. Si les financements de la lutte contre les changements climatiques étaient bien structurés, l'aide publique au développement pourrait constituer un élément important de l'architecture de ces financements inscrite dans une perspective d'avenir, en aidant à promouvoir la transition vers un développement réel durable.

45. Toutes les actions futures du PNUD comporteront le renforcement de la capacité à mobiliser et utiliser efficacement toutes les sources pertinentes de ressources pour le développement, notamment le financement de la lutte contre les changements climatiques, tout en gérant efficacement le risque climatique et la vulnérabilité aux changements climatiques. Les institutions financières internationales, les Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial doivent conclure un pacte de vaste portée, car le système multilatéral doit fournir des moyens puissants et cohérents pour éviter une catastrophe climatique au cours de prochaines décennies.

46. **M. Banuri** (Institut de l'environnement de Stockholm), faisant une présentation en PowerPoint, dit qu'il importe de penser à la manière de concilier les différentes solutions envisagées pour les changements climatiques et le développement. La « communauté de lutte contre les changements climatiques » recherche une solution globale, commençant souvent par des objectifs de réduction des émissions avant de revenir en arrière pour déterminer les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs. La « communauté de développement » s'intéresse d'abord aux objectifs de développement afin de protéger la dynamique de développement. La « communauté de financement du développement » se préoccupe de l'aspect pratique et a déjà mis au point un certain nombre d'instruments.

47. D'après les études les plus récentes, un objectif de 50 % de réductions des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 serait satisfaisant, alors que la communauté de lutte contre les changements climatiques indique déjà qu'il faudrait réduire les futures émissions de 80 %, et que même ce chiffre ne garantit pas une solution. Pourtant, les pays en développement ont un énorme déficit énergétique et devraient quadrupler leurs infrastructures électriques d'ici à 2050, ce qui revient à dire qu'il faudra, dans l'ensemble, réduire même davantage.

48. La communauté de développement estime qu'il y a une solide corrélation entre les besoins humains de base et le développement économique et propose un seuil de pauvreté de 20 à 30 dollars par jour par habitant, au lieu de un ou deux dollars. Le programme de développement et les Objectifs du Millénaire pour le développement sont donc incomplets et méritent d'être examinés plus avant.

49. L'inégalité qui a toujours existé entre les pays a été réduite pour la première fois au cours de ce siècle, lorsque les pays en développement ont réalisé un taux de croissance supérieur à 5%. Toutefois, à l'exception des taux de croissance élevés de la Chine et de l'Inde, l'inégalité n'a pas diminué et la persistance d'un taux de croissance de 5 % se traduira par l'augmentation des émissions et une catastrophe climatique.

50. Le développement est donc confronté actuellement à un certain nombre de crises, notamment la crise inachevée du développement et le fait que les changements climatiques touchent les pays pauvres de manière disproportionnée, tandis que les politiques climatiques de l'OCDE pourraient entraîner un

renchérissement de l'énergie dans les pays en développement. La cohérence des politiques est donc indispensable dans le Nord. Les propres politiques climatiques des pays en développement ont aussi des répercussions et l'ensemble de la dynamique de croissance pourrait bien prendre fin.

51. La communauté de financement du développement envisage des solutions très pratiques, tels que le marché du carbone et le Mécanisme pour un développement propre (MDP), ainsi que la taxe carbone ; les deux solutions suscitent cependant de graves inquiétudes. La contribution potentielle du MDP est limitée, dans la mesure où il part du principe qu'il n'y a pas d'objectifs de réduction pour les pays en développement, comme il a été décidé à Kyoto. Étant donné que la consommation d'énergie des pays en développement augmente plus rapidement, le MDP et le marché du carbone ne peuvent être efficaces que si les pays développés multiplient par cinq les niveaux de leurs objectifs. Le MDP pose aussi pour principe que les coûts vont être réduits au fil du temps, mais rien ne semble encore indiquer que ce principe soit correct. Toutefois, la taxe carbone a un impact régressif notable sur les prix de l'énergie.

52. Divers scénarios ont été envisagés, mais il est évident que plus tôt des mesures d'atténuation seront prises mieux cela vaudra. Sinon le niveau élevé garanti des répercussions pourrait se traduire par la rupture des rapports de coopération entre les pays riches et les pays pauvres.

53. L'accent mis dans le débat mondial sur les objectifs et le financement des émissions ne permet pas de parvenir facilement à un accord. Une meilleure démarche consisterait à fixer des objectifs plus efficaces en tant que base d'une coopération internationale plus solide. L'Institut de l'environnement de Stockholm propose, sur le modèle des Objectifs du Millénaire pour le développement, un ensemble d'objectifs de développement liés au climat, à l'image, dans lequel l'influence des Nations Unies a joué un rôle très important.

54. Les objectifs de développement liés au climat pourraient consister à assurer un accès équitable aux services d'énergie modernes tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'orientant vers des services de transport durables, efficaces et répartis équitablement. D'autres objectifs pourraient être liés à la sécurité alimentaire, au financement, au

développement et à la coopération dans le domaine des technologies, à la santé, aux écosystèmes et à la gestion des catastrophes. La CCNUCC et d'autres organisations ont proposé un ensemble d'objectifs similaires.

55. Dans le cas de l'énergie, le problème qui se pose est celui du manque de services d'énergie modernes, ou de leur coût élevé. Il faudrait fixer des objectifs pour la couverture universelle, la convergence des disponibilités par habitant, l'établissement stable des prix par rapport au revenu par habitant, l'utilisation des énergies renouvelables et les objectifs d'efficacité nationaux. On pourrait aussi fixer des objectifs concrets pour chaque domaine. La démarche présentée pourrait contribuer à réaliser un accord entre des groupes de pays et aussi entre les communautés de développement, de financement et d'énergie.

56. **M. Monari** (Chef de service, Vice-présidence du développement durable, Banque mondiale), faisant une présentation en PowerPoint, dit que le problème du changement climatique pose l'un des défis les plus redoutables du siècle. Le Groupe de la Banque mondiale s'emploie à intégrer les changements climatiques et les enjeux du développement sans compromettre la croissance et la réduction de la pauvreté. La Banque mondiale renforce ses interventions dans le domaine des changements climatiques sur la base des principes suivants : le maintien de la priorité accordée à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté pour réaliser les OMD ; le principe selon lequel l'accroissement de l'accès aux services d'énergie et de l'utilisation de l'énergie par les pays en développement est fondamental pour ces objectifs ; la reconnaissance du fait que l'adaptation à la variabilité et au changement climatique est indispensable pour conserver les acquis du développement dans la majorité des pays en développement ; et le principe selon lequel le règlement du problème de changement climatique ne doit pas détourner les ressources des besoins de développement de base.

57. Le Groupe de la Banque mondiale élabore un mécanisme stratégique visant à intégrer l'atténuation et l'adaptation aux stratégies de développement. Une démarche simpliste consistant à se retirer des secteurs à forte émission de carbone, comme celui de l'énergie thermique, ne serait pas utile à la lutte contre les changements climatiques ni au programme de développement. La solution consiste, pour l'avenir, à

appuyer des technologies de pointe efficaces. Mais il faudrait augmenter sensiblement l'aide financière pour permettre aux pays de passer à une économie à faible émission de carbone.

58. L'on s'attend à ce que 80 % des financements pour un développement sans effet sur le climat proviennent de sources privées, tandis qu'il incombera au secteur public la lourde responsabilité de faciliter les flux d'investissements, notamment par des mesures de politique et de réglementation favorables. D'autres mesures importantes consistent à accélérer le déploiement des technologies de pointe et nouvelles de lutte contre les changements climatiques et à promouvoir et partager les connaissances sur les synergies et les arbitrages entre les objectifs de croissance et les objectifs climatiques.

59. Le Groupe de la Banque mondiale a recours à une vaste gamme d'instruments existants pour appuyer les investissements et les politiques de développement et consacre la majeure partie de ses prêts aux secteurs qui ont le plus grand potentiel d'adaptation et/ou d'atténuation. En consultation avec les parties intéressées, notamment les pays en développement et les pays développés, la CCNUCC, le Fonds pour l'environnement mondial, les institutions des Nations Unies et le secteur privé, le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement œuvrent de concert en vue de mettre en place un portefeuille de fonds et de programmes d'investissement climatiques stratégiques pour faciliter la transition vers des solutions de développement à faible émission de carbone et une économie à l'épreuve des changements climatiques. Les fonds d'investissement climatiques sont sensés être des mesures à court terme pour montrer qu'il est possible de réaliser aussi bien la croissance que la réduction de la pauvreté si l'on s'engage dans une voie menant à un avenir caractérisé par de faibles émissions de carbone et non tributaire des changements climatiques. La Banque continuera d'élaborer sa proposition en consultation avec les principales parties prenantes.

60. Les fonds d'investissement climatiques offrent des mesures d'incitation à l'expansion des activités et à des changements porteurs de transformation, facilitent la coopération et accordent un appui en vue de réaliser un accord après 2012, partagent les données d'expérience et les enseignements en matière de riposte aux changements climatiques et mettent à profit les compétences et les capacités des institutions

financières internationales. Ils financent aussi les investissements fondés sur les stratégies définies par les pays et recherchent le cofinancement, le cas échéant, maximisent les avantages mutuels dans d'autres domaines de développement durable, particulièrement en rapport avec la gestion durable des ressources naturelles et des services de l'écosystème, et font preuve de souplesse et d'efficacité dans la réponse aux demandes.

61. **M. Alexander** (Royaume-Uni) dit qu'il faudrait en priorité relever le défi consistant à réaliser les OMD tout en faisant face aux changements climatiques. Les effets de ces changements se font déjà sentir en Afrique et en Asie et finissent par déterminer le mode de vie de nombreuses personnes. Si l'on n'agit pas immédiatement, les progrès déjà accomplis dans la réalisation des objectifs seront annulés.

62. Les changements climatiques rendent le développement plus difficile et plus coûteux à réaliser et des financements supplémentaires seront nécessaires pour adopter des politiques de développement à faible émission de carbone et à l'épreuve du climat. Il faudra intégrer, dans les processus de développement mis en place au plan national et international, les financements supplémentaires, y compris l'architecture financière de l'après 2012 qui doit être convenue dans le cadre de la CCNUCC. Le Royaume-Uni a déjà engagé plus de 2 milliards de dollars pour lutter contre les changements climatiques et est disposé à faire plus. Le marché du carbone jouera un rôle clé, mais en attendant, les ressources publiques seront nécessaires pour amorcer la transition vers une société non tributaire des changements climatiques.

63. Il est nécessaire de disposer d'un nouveau modèle de développement et le Royaume-Uni a par conséquent fourni plus de 30 millions de dollars pour faire progresser le Cadre d'investissement dans les énergies propres. La portée et l'impact du marché du carbone doivent être renforcés, notamment par la réforme des mécanismes existants tel que le Mécanisme pour un développement propre, afin que davantage de pays puissent en bénéficier, et par la mise au point de nouveaux mécanismes. Il faudrait envisager les options d'attribution de crédits d'émission par secteur pour préparer le terrain aux options d'échange de droits d'émission, ainsi que l'inclusion de nouveaux secteurs, comme l'utilisation des sols et le déboisement.

64. Le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 30 millions de dollars au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation et de 100 millions de dollars à un fonds spécial consacré à la préservation des forêts du bassin du Congo. Il affectera également 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour développer les sciences et faire face à l'impact social et économique des changements climatiques ainsi que pour aider les pays à mettre ces informations à profit.

65. Son pays a par ailleurs engagé 140 millions de livres sterling sur une période de quatre ans au profit du Fonds pour l'environnement mondial et a annoncé un montant supplémentaire de 20 millions de livres sterling pour les fonds d'adaptation des Nations Unies. Certaines des ressources prévues pour le Fonds de transformation de l'environnement du Royaume-Uni serviront à des initiatives pilotes de renforcement de la résilience aux risques climatiques dans un certain nombre de pays en développement, en espérant que leurs résultats pourraient servir aux échanges de vues dans le cadre de la CCNUCC.

66. Les futurs besoins de financement pour lutter contre les changements climatiques font évidemment l'objet d'échange de vues sous les auspices de la CCNUCC. Toutefois, les ministères des Finances et du Développement devraient jouer un rôle de premier plan. Les résultats de Doha devraient impérativement faire allusion aux enjeux des changements climatiques, en mettant l'accent sur le risque de ne pas réaliser les OMD. En 2005, la communauté internationale s'était engagée à éradiquer la pauvreté, mais si elle ne comprend pas les changements climatiques et ne les maîtrise pas, des milliards de personnes connaîtront un avenir de pauvreté.

67. **M. Yang Yingming** (Administrateur suppléant pour la Chine, Banque mondiale) dit qu'on a entendu beaucoup parler du nombre croissant des besoins urgents de la communauté internationale, en particulier en rapport avec les nouveaux défis à relever, les changements climatiques venant en tête de liste. S'il est tout à fait légitime d'examiner de tels sujets, il aimerait rappeler que le développement est l'objet de leurs travaux. Si de nouveaux besoins doivent les détourner du programme de développement de base et des OMD, ils risquent de se rendre compte d'ici quelques années que ces objectifs ont été oubliés. Il préconise d'inscrire le développement dans une perspective à plus long terme.

68. Une croissance équitable et durable pourrait permettre à tous les pays de faire face aux problèmes nouveaux et urgents. Il souhaite que tous les participants réussissent à accélérer le rythme de réalisation d'un développement équitable et durable.

69. **M. Dapkiunas** (Belarus) déclare qu'il faut absolument que les pays en développement participent dès le début à la recherche et au développement des technologies à faible émission de carbone et à leur expérimentation. Ces technologies devraient faire partie des biens communs de l'humanité et les Nations Unies pourraient jouer un rôle essentiel en assurant l'accès par tous les pays à ces technologies, notamment les technologies de production de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Un échange de vues sur les modalités pratiques de mise en œuvre devrait faire partie des débats thématiques à la prochaine session de l'Assemblée générale.

70. Le mécanisme de base pour le financement international des technologies nécessaires à la réduction des émissions de carbone est le Mécanisme pour un développement propre, tel qu'il est prévu dans le Protocole de Kyoto. Toutefois, le Belarus ne peut pas recourir au mécanisme tant qu'un amendement du Protocole, qui a été adopté il y a 18 mois, n'entrera pas en vigueur. Seuls deux pays, en dehors du Belarus, ont ratifié l'amendement, ce qui lui paraît assez troublant.

71. Entre-temps, le Belarus met au point un nouveau système de financement par le jeu du marché du carbone qui est différent de tous les autres systèmes dans le monde. Le programme national d'engagements volontaires sera lié à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

72. La réussite de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2009 à Copenhague sera tributaire dans une large mesure la capacité collective des États membres à traduire les paroles d'aujourd'hui en actes concrets, même des petits actes telle que la ratification de l'amendement du Protocole de Kyoto.

73. **M. Boyce** (Barbade) dit que les changements climatiques constituent une menace spéciale pour les petits États insulaires en développement telle que la Barbade, qui sont devenus des pays à revenu intermédiaire grâce à leurs côtes, mais qui risquent de perdre ces ressources naturelles sans que cela soit de leur faute. Il est injuste que ces États, en raison de leur appartenance à la catégorie des pays à revenu

intermédiaire, soient maintenant tenus de trouver des financements à des taux commerciaux pour lutter contre les changements climatiques. Ils devraient plutôt être autorisés à obtenir des financements à des conditions concessionnelles. La communauté internationale doit aussi être prête à prendre les engagements à long terme nécessaires pour assurer que ces États retrouvent leurs biens perdus.

74. **M. Shinyo** (Japon) dit que son pays se sent spécialement appelé à promouvoir le Protocole de Kyoto et à veiller à ce qu'un mécanisme de l'après-Kyoto approprié soit en place après 2013. À cette fin, son pays est à pied d'œuvre pour proposer un moyen d'aller de l'avant dans le contexte de la CCNUCC et aussi au sein du Groupe des Huit. Toutefois, le monde développé se doit également de fournir une aide immédiate aux victimes des conséquences directes des changements climatiques. Au titre de son mécanisme « Cool Earth Partnership », le Japon fournira donc aux pays en développement, au cours des cinq prochaines années, des fonds se chiffrant à environ 10 milliards de dollars dont 2 milliards de dollars d'aide à l'adaptation et 8 milliards de dollars d'aide à l'atténuation.

75. Durant à peu près les 30 dernières années, le Japon a doublé son PIB sans augmenter la consommation d'énergie dans le secteur industriel. Ceci constitue un excellent exemple de la manière dont un pays peut atteindre le double objectif de développement économique et de protection de l'environnement. Le Japon est aussi disposé à partager son expérience et sa technologie avec d'autres pays. Dans cette perspective, il envisage de fournir, au cours des cinq prochaines années, un montant supplémentaire de 3 milliards de dollars au profit des technologies novatrices. Il a, par ailleurs, mis en place un nouveau fonds multilatéral d'atténuation des changements climatiques en coopération avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Ce fonds a déjà financé les premiers projets exécutés dans des pays comme Madagascar, le Sénégal et le Guyana.

76. Enfin, il relève la contradiction apparente entre l'utilisation des denrées alimentaires pour la production des biocarburants dans le contexte de l'actuelle crise alimentaire mondiale. Il préconise aussi la poursuite du débat au sein de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique en tant que moyen potentiel de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

77. **M. Bialek** (Observateur pour l'Australie) convient qu'un financement et des investissements à grande échelle sont nécessaires de toute urgence pour promouvoir le développement de technologies propres et l'adaptation aux changements climatiques. L'Australie, pour sa part, recherche le meilleur moyen de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, notamment par le biais d'une gamme d'instruments internationaux. Ce faisant, elle reste bien consciente du fait que de telles mesures doivent venir compléter les ressources affectées au titre de la CCNUCC.

78. Le secteur privé représente potentiellement une source importante d'investissements et de flux financiers au niveau mondial en faveur des mesures d'atténuation. Le Gouvernement australien croit fermement au pouvoir potentiel du marché du carbone et s'oriente vers l'adoption d'un mécanisme de plafonnement et d'échange, qui doit devenir opérationnel d'ici à 2011.

79. Après avoir récemment ratifié le Protocole de Kyoto, son Gouvernement est d'avis que les mécanismes de flexibilité du Protocole devraient continuer de mettre l'accent sur la réduction d'émissions et qu'il faudrait élargir leur portée pour faciliter les mesures d'atténuation dans les domaines qui ont été exclus ou limités au cours de la première période d'engagement.

80. Le secteur privé représente potentiellement une source notable de financement pour la transformation en une économie à faible émission de carbone, mais il importe de rappeler que les ressources affectées par les parties au plan national, y compris à travers l'aide publique au développement, ont des chances de demeurer la principale source de financement de l'adaptation. Les gouvernements doivent donc se préparer à accroître les ressources consacrées au plan national à la lutte contre les effets du changement climatique, notamment en augmentant leur aide aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement vulnérables, en particulier.

81. **M. Blake** (Observateur pour Antigua-et-Barbuda) estime que toutes les personnes présentes vont certainement tomber d'accord sur deux points, à savoir que les changements climatiques ont déjà des répercussions néfastes sur les acquis du développement et que les ressources fournies par la communauté

internationale pour l'adaptation aux changements climatiques doivent venir en sus de celles qui sont destinées à réaliser les OMD et à financer les besoins de développement d'une manière générale. Il est aussi évident qu'il faut organiser et mobiliser, de manière à associer toutes les parties, les ressources nécessaires pour faire face aux changements climatiques. Le Protocole de Kyoto et la CCNUCC disposent déjà à cet égard des mécanismes mondiaux pertinents et il est indispensable de les utiliser convenablement, en particulier le Fonds pour l'adaptation.

82. Les États insulaires en développement et les États africains ne doivent pas être tenus de contracter des prêts, y compris des crédits et des garanties de crédit, pour le « privilège » de régler des problèmes qui n'ont pas été créés par eux-mêmes. Les fonds fournis à cet effet doivent l'être à titre de don. Par ailleurs, il faudrait conserver dans le domaine public les techniques d'adaptation et d'atténuation pour qu'elles puissent être accessibles aux pays en développement et à la portée de leur bourse.

83. Enfin, les fonds nécessaires pour lutter contre les changements climatiques doivent être examinés dans le contexte des mécanismes en vigueur de la CCNUCC. D'autres initiatives visant à mettre en place de nouveaux fonds et mécanismes ne tendent qu'à détourner l'attention.

84. **M. Hillman** (Stamp Out Poverty) dit que le montant estimatif de plusieurs dizaines de milliards de dollars nécessaire chaque année pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ceux-ci ne doit pas provenir de l'aide publique au développement existante, sinon il faudra opérer un choix douloureux entre la protection de l'environnement et la réalisation des OMD. Des financements supplémentaires revêtent de ce fait un intérêt vital. Dans cette perspective, il se félicite de la déclaration antérieure du représentant du Royaume-Uni, qui a clairement annoncé que des fonds supplémentaires allaient être fournis pour lutter contre les changements climatiques.

85. Son organisation convient que la CCNUCC offre un cadre approprié pour des accords concernant les coûts de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci. Toute initiative visant à augmenter les ressources à cet effet doit donc s'inscrire dans le cadre de ce mécanisme, au sein duquel les pays développés comme en

développement sont représentés de manière satisfaisante.

86. Son organisation convient tout à fait qu'il est nécessaire d'imposer une taxe sur les transactions sur devises et salue le nouvel intérêt manifesté à l'égard d'une éventuelle taxe de développement sur les transactions en devises, qui devrait procurer des milliards de dollars. Dans cette perspective, les résultats de Doha doivent faire une référence précise à de tels mécanismes novateurs en vue de générer les montants considérables de nouveaux revenus nécessaires.

87. **Mme Triastuti** (Indonésie) estime que l'on aura du mal à mobiliser les ressources financières additionnelles pour lutter contre les changements climatiques. Certaines estimations évaluent à près de 200 milliards de dollars les investissements dont on aura besoin chaque année pour appliquer les politiques de développement à faible émission de carbone, mettant ainsi en évidence l'importance des mécanismes financiers existants et la nécessité d'élaborer des solutions de financement novatrices pour l'atténuation et l'adaptation, tout en appliquant le Consensus de Monterrey.

88. Les gouvernements et les institutions financières régionales et internationales devraient financer la majeure partie de la charge liée à ces nouvelles responsabilités. Dans ce contexte, les ministres des Finances et du Commerce ont récemment tenu des réunions à Bali, en marge de la treizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, pour examiner les répercussions des changements climatiques sur l'économie et le développement. À l'issue de ces réunions, les ministres des Finances ont convenu de ce qui suit : la prise en compte des changements climatiques dans la planification du développement et les politiques économiques constitue une première mesure nécessaire ; il est de l'intérêt général d'améliorer les mécanismes financiers actuels et d'élaborer des outils de financement novateurs en faveur de l'adaptation et de l'atténuation ; un flux régulier et durable de financements et d'investissements est indispensable ; et un cadre propice doit être mis en place pour permettre d'obtenir le niveau requis de financements d'investissements. Les ministres ont admis que le commerce joue un rôle essentiel dans le développement économique et le bien-être dans le monde, mais les vues ont continué de

diverger sur la manière dont le commerce pourrait contribuer le mieux aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, tout en préservant les objectifs de développement. Il faudrait donc étudier plus avant les corrélations impliquées dans cette situation.

89. L'Indonésie salue les résultats obtenus récemment par le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC. La décision de mettre l'accent dès le début sur les négociations relatives aux finances et aux technologies est encourageante. Par ailleurs, le large consensus qui se dessine montre à quel point les pays développés tiennent à aider les pays en développement à adopter des mesures à faible émission de carbone et à l'épreuve des changements climatiques.

90. Les chefs des institutions financières publiques doivent jouer un rôle actif dans les initiatives d'atténuation, notamment en mettant à profit les possibilités importantes offertes par le marché du carbone, les transferts de technologies et l'innovation. Cependant, le secteur deviendra aussi un acteur de plus en plus important. Il y a donc lieu de mettre au point des mesures d'incitation pour promouvoir l'éthique institutionnelle de responsabilité sociale et environnementale, et de nouvelles mesures d'incitation doivent également être prises en faveur des consommateurs pour qu'ils participent aux efforts d'atténuation.

91. D'autres mécanismes doivent être envisagés dans le domaine de l'adaptation, car le prélèvement actuel de 2 % sur les transactions au titre du Mécanisme pour un développement propre ne suffit pas pour financer le niveau prévu de l'investissement nécessaire. Il convient donc d'examiner plus avant la recommandation d'appliquer aux pays dits de l'Annexe 1 une taxe fondée sur le PIB pour financer l'adaptation.

92. Les ressources financières et la technologie constituent le lien central entre l'engagement des pays en développement et l'action des pays industrialisés. L'Indonésie a déjà engagé des mesures pour réduire les émissions provenant du déboisement et promouvoir pour l'avenir des initiatives moins polluantes dans le domaine de l'énergie. D'autres pays devraient agir sans plus tarder afin que la communauté internationale puisse relever ensemble le défi des changements climatiques.

93. **M. Bagchi** (Observateur pour l'Inde) estime qu'il serait indiqué d'affecter des ressources égales à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation. Il est donc regrettable que l'on semble pour l'instant accorder plus d'importance aux mesures d'atténuation.

94. Le développement représente en lui-même une méthode très efficace d'adaptation. C'est ainsi que l'Inde consacre plus de 2,6 % de son PIB à des programmes de développement qui ont un contenu « adaptation » très important. Il faudrait en fait aborder la question de l'adaptation elle-même en tenant compte du fait que les pays en développement ont le moins contribué aux changements climatiques. Il y a lieu de faire preuve d'une certaine prudence en voulant intégrer le financement de la lutte contre les changements climatiques dans le financement du développement classique, car il n'existe pas dans ce cas la relation typique entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire : la responsabilité historique du changement climatique va nettement au-delà des notions classiques de financement du développement.

95. L'un des principaux sujets de préoccupation concerne le fait que l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation au programme de développement pourrait compromettre la disponibilité des fonds supplémentaires. L'on se préoccupe aussi du fait que les nouveaux fonds proposés par la Banque mondiale pourraient par la suite entraîner l'application par les institutions financières multilatérales de nouvelles conditionnalités liées au climat concernant le financement du développement et le financement commercial.

96. Eu égard au rôle crucial que la technologie pourrait jouer dans la lutte contre les changements climatiques, il importe de s'assurer que les pays en développement ont accès aux technologies de pointe non polluantes. Il faudrait donc éliminer les régimes de contrôle de telles technologies. Les pays dits de l'Annexe 1 et d'autres pays développés doivent aussi manifester un plus ferme attachement à l'investissement dans des technologies non polluantes pour assurer un engagement comparable de la part du secteur privé.

97. **M. Lobo de Mesquita** (Portugal) dit que la lutte contre les changements climatiques impliquera des modifications considérables des structures d'investissements dans de nombreux secteurs,

consistant notamment à augmenter les financements et à optimiser l'affectation des fonds disponibles. Il est donc indispensable de s'assurer que les marchés financiers sont capables de mobiliser les investissements nécessaires et que l'on s'efforce de procéder à un examen complet des flux d'investissement et des flux financiers disponibles et prévus. Parallèlement, il faudrait étudier de toute urgence toutes les contributions à l'objectif commun de coopération à long terme à la lutte contre les changements climatiques, en mettant en particulier l'accent sur les besoins des pays en développement.

98. Le marché du carbone pourrait contribuer de manière significative à la réduction des émissions et à l'adoption d'un nouveau paradigme du développement, mais cela risque de ne pas suffire pour faire face aux enjeux financiers complexes de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci. De même, l'aide publique au développement à elle toute seule ne pourrait pas fournir tous les flux financiers considérés nécessaires. Le secteur privé devrait donc jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci.

99. Dans ce contexte, il se demande comment on pourrait mettre davantage à profit les synergies existant entre le développement et l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation en amplifiant et en optimisant l'utilisation des ressources par le biais des institutions financières internationales, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'aide publique au développement; comment on pourrait utiliser davantage les mécanismes liés au marché pour cofinancer les besoins d'adaptation dans les pays en développement; et comment on pourrait aider le plus efficacement les pays vulnérables à appliquer leurs politiques d'adaptation et d'atténuation, par le biais des financements multilatéraux.

100. **M. Ehouzou** (Bénin) dit que le relèvement des niveaux de la mer et l'avance du désert contribuent à aggraver la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Il se félicite donc de l'engagement exprimé par les représentants de la Banque mondiale d'aider les pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre les changements climatiques.

101. **Mme Alves** (Brésil) dit que le financement de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation est pris en compte dans la CCNUCC et

dans son Protocole de Kyoto, qui instituent des mécanismes financiers pour la fourniture de ressources à titre de dons ou à des conditions concessionnelles. Il faudrait donc mettre en œuvre les dispositions pertinentes de ces instruments.

102. Certes la Banque mondiale a un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources financières et la conception de mécanismes financiers novateurs pour faire face au réchauffement de la planète, mais elle doit respecter le processus de la CCNUCC en cours sans préjuger des résultats ni anticiper les décisions. La Banque mondiale joue également un rôle central dans la mobilisation des ressources dont les pays bénéficiaires ont besoin pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement économique. Dans cette perspective, elle devrait concentrer son action sur des initiatives qui profitent à l'environnement tout en favorisant le développement.

103. Le mécanisme juridique mis en place pour attirer l'investissement privé en vue d'atténuer le réchauffement de la planète doit être en phase avec le programme de développement: les investissements ne peuvent pas être considérés sans effet sur le climat s'ils ne prennent pas en compte les avantages sociaux, du coût des solutions de rechange et l'augmentation des ressources. Par ailleurs, les fonds liés au climat actuellement à l'étude à la Banque mondiale doivent avoir une structure de gouvernance multilatérale qui soit aussi représentative que possible, et les politiques relatives à l'utilisation des ressources doivent être décidées par voie de consensus. Toute redéfinition de l'architecture financière pour l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements doit s'effectuer dans un esprit de partenariat, de responsabilité mutuelle et de coopération pour le développement, sans aucune distinction entre les principaux pays ou émetteurs de gaz à effet de serre.

104. **M. Monari** (Chef de service, Vice-présidence, Environnement et développement durable, Banque mondiale), faisant la synthèse des échanges de vues, dit qu'il convient que le secteur public doit créer un cadre favorable pour promouvoir l'investissement privé dans les nouvelles technologies. Les débats préliminaires sur le Fonds pour les technologies propres, par exemple, visent à déterminer dans quelle mesure le Fonds peut financer les dépenses supplémentaires nécessaires pour passer à une économie à faible intensité de carbone. Au



nombre des autres méthodes proposées pour mobiliser des fonds privés figure l'émission de garanties.

105. **M. Kjørven** (Administrateur assistant et Directeur, Bureau des politiques de développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), en réponse aux derniers points soulevés par le représentant du Japon, dit que la menace des changements climatiques est telle que, pour y faire face, les pays doivent envisager une gamme élargie d'options, notamment l'utilisation de l'énergie atomique. De même, les derniers événements mettent clairement en évidence la nécessité de la sécurité alimentaire. Les ressources fournies pour combattre les changements climatiques doivent donc venir en complément de celles accordées pour assurer la sécurité alimentaire. À cet égard, il faudrait évaluer les avantages et les inconvénients comparatifs des biocarburants du point de leur impact à la fois sur la sécurité alimentaire et sur les changements climatiques. Par ailleurs, il y a lieu de mettre davantage l'accent sur l'agriculture dans le cadre du développement international, en particulier sur la nécessité de mettre fin à la dégradation des sols et à la désertification.

106. Répondant à la question posée par le représentant du Portugal, il note qu'il existe entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de ceux-ci et le développement, des possibilités évidentes de synergies, que l'on peut concrétiser en élargissant l'accès des pauvres à l'énergie et en restaurant les terres agricoles dégradées.

107. **M. Banuri** (Institut de l'environnement de Stockholm) fait remarquer que le prélèvement sur les transactions, dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre, faisait déjà l'objet de critiques en tant que taxe imposée sur les pays en développement. Il serait donc utile d'examiner plus attentivement les conséquences d'une telle taxe. Un autre sujet de préoccupation générale est le fait que l'on aura du mal à accéder aussi rapidement que voulu aux fonds consacrés aux mesures d'adaptation, et que l'aide publique au développement pourrait ne pas représenter une source de financement aussi fiable qu'elle n'avait d'abord semblé, ce qui se traduira par la nécessité de nouvelles formes d'imposition.

108. En ce qui concerne le financement des mesures d'atténuation, l'une des priorités consiste non seulement à créer de la liquidité au moyen des prêts, mais aussi à fournir des subventions, par

l'intermédiaire du secteur public, en vue de mettre l'énergie à la disposition des pays en développement. Le Mécanisme pour un développement propre pourrait fonctionner dans ces conditions, mais uniquement si les pays en développement peuvent atteindre les objectifs prévus pour les pays de l'Annexe 1.

109. Le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier par l'expansion de leurs infrastructures énergétiques, offre un autre moyen d'aider ces pays à faire face aux changements climatiques. Il serait donc particulièrement indiqué non seulement d'effectuer des investissements directs, mais aussi de créer des subventions par le biais, soit de l'aide publique au développement, soit d'autres mécanismes.

#### **Observations finales et clôture de la réunion spéciale de haut niveau**

110. **Le Président** dit que la réunion spéciale de haut niveau a donné lieu à un dialogue riche et constructif au cours duquel de nombreuses idées et solutions novatrices ont été proposées pour faire progresser le programme de développement sur les cinq principaux dossiers retenus. Il encourage l'Assemblée générale, les institutions de Bretton Woods, l'OMC, la CNUCED et d'autres parties prenantes à mettre à profit ces idées avant la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha à la fin de 2008. Le Conseil économique et social continuera, pour sa part, de contribuer aux préparatifs de la Conférence, en particulier dans les domaines où une coordination renforcée et la coopération internationale efficace pourraient avoir le plus grand impact.

111. Les perspectives actuelles de l'économie mondiale et du développement ne sont pas rassurantes. Les pays développés doivent relever des défis de taille pour éviter une décélération notable de la croissance, qui pourrait avoir des répercussions sur tous les autres pays, alors que les pays en développement sont confrontés à un niveau inhabituel d'incertitude au sujet des exportations et des flux financiers. Pour bon nombre de ces derniers pays, la situation est d'autant plus difficile qu'ils font face à des augmentations sensibles des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie. Si la décélération dans les pays industriels était grave et persistante, et que les prix des denrées alimentaires et de l'énergie restaient

trop élevés, les acquis du développement de ces dernières années dans certains pays pourraient disparaître. Il ne faudrait épargner aucun effort pour éviter une telle situation.

112. Lors de la table ronde sur les nouvelles initiatives de financement du développement, l'on a évoqué le nombre impressionnant de nouvelles initiatives qui ont vu le jour depuis la Conférence de Monterrey, dont certaines sont déjà en train d'être mises en œuvre et obtiennent des résultats décisifs. Cette situation confirme une fois de plus que la volonté politique est nécessaire pour faire avancer le programme de développement. Toutefois, plusieurs intervenants ont prêché la prudence, estimant qu'il faudrait évaluer les résultats obtenus jusqu'à présent afin de mieux cibler les interventions dans le cadre de ces initiatives.

113. Lors de la table ronde sur l'aide aux efforts de développement et au renforcement du rôle des pays à revenu intermédiaire, notamment dans le domaine du commerce, il a été de plus en plus admis que l'aide internationale est nécessaire pour éradiquer la pauvreté dans les pays par des initiatives novatrices. De nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait accorder une plus large place aux pays à revenu intermédiaire dans les enceintes multilatérales. Comme il a été mentionné dans plusieurs déclarations, pour ces pays il est crucial de parvenir rapidement, dans les négociations commerciales multilatérales en cours, à un accord sur la mise en œuvre intégrale du Programme de développement de Doha.

114. Il est devenu évident au cours de la table ronde sur l'aide aux efforts de développement des pays les moins avancés, notamment par le biais du renforcement des capacités commerciales, que les défis posés à ces pays deviennent plus complexes à mesure qu'ils accroissent leurs liens avec l'économie internationale. Il serait donc indiqué de s'intéresser davantage à la nature de l'aide fournie et à d'autres formes de coopération internationale avec ces pays, notamment en renforçant les synergies avec le secteur privé. Il est en particulier indispensable d'augmenter l'aide pour le commerce. La réussite du Cycle de Doha donnerait effectivement une impulsion à l'économie mondiale. Toutefois, pour que les pays les moins avancés puissent bénéficier plus pleinement du Cycle de Doha, l'augmentation de l'aide pour le commerce doit en constituer une des composantes essentielles.

115. Les points de vue exprimés au cours du débat thématique sur la création et le maintien de solides marchés financiers ont une fois de plus mis en évidence le rôle capital que des marchés financiers nationaux au Nord et au Sud jouent dans la stabilité et la croissance de l'économie mondiale. Cependant, des initiatives conjointes concertées sont également indispensables pour renforcer le mécanisme global de réglementation conçu pour protéger le système international contre les crises.

116. Compte tenu des vues exprimées au cours du débat sur le financement de des mesures d'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, il est évident que la communauté internationale est confrontée à un défi de taille, qui ne peut être relevé qu'avec la participation de tous les pays et acteurs du développement. Il sera également nécessaire d'adopter de nouvelles stratégies novatrices et des politiques de coopération nationales et internationales novatrices, en particulier pour mobiliser des ressources additionnelles consacrées au financement de nouvelles initiatives. L'un des principaux enjeux devrait être l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci dans les pays les plus vulnérables, où les dangers potentiels de ces changements pourraient avoir des répercussions graves sur des millions de personnes.

117. De nombreux pays ont été frappés de plein fouet par la crise alimentaire mondiale, comme en témoignent les émeutes alimentaires dans plus de 30 pays au cours de ces derniers jours. Par conséquent, la communauté internationale et le Conseil doivent agir. Le Secrétaire général est résolument favorable à l'action, notamment par le Conseil, et a indiqué qu'il est prêt à intervenir personnellement. À cet égard, une réunion extraordinaire du Conseil va se tenir au cours de la première quinzaine de mai pour proposer une riposte mondiale à la crise actuelle.

118. Il déclare close la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

*La séance est levée à 18 h 45.*